

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le financement et l'efficacité du système d'enseignement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : développer l'éducation préscolaire, réduire la stratification du système scolaire, fournir des fonds supplémentaire aux établissements caractérisés par une forte proportion de jeunes issus de groupes présentant un risque élevé d'échec scolaire, favoriser l'intégration des enfants roms, mieux adapter la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, et instaurer des frais de scolarité dans l'ensemble de l'enseignement supérieur tout en renforçant l'offre de prêts.

Mesures prises : les jardins d'enfants sont gratuits pour les enfants âgés de cinq ans depuis 2008. Le gouvernement a encouragé l'intégration des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, et les universités sont autorisées à facturer des droits de scolarité aux étudiants à temps partiel depuis 2007.

Réduire le coin fiscal sur les bas salaires (2005, 2007)

Recommandations : réduire les taux des cotisations de sécurité sociale pour les bas salaires et veiller à ce que le salaire minimum reste suffisamment en deçà du salaire moyen, et aussi mettre en place une prestation liée à l'exercice d'un emploi.

Mesures prises : une prestation liée à l'exercice d'un emploi (prime pour l'emploi) a été instaurée en 2009 pour les personnes employées sous contrat de travail régulier dont la rémunération est proche du salaire minimum.

Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007)

Recommandations : relever encore l'âge de la retraite compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, tout en renforçant la neutralité actuarielle des décotes et surcotes appliquées aux pensions en cas de retraite précoce ou tardive, respectivement.

Mesures prises : aucune.

► Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2005, 2009)

Recommandations : faciliter l'entrée de nouveaux participants sur le marché dans les professions libérales et les industries de réseau, réduire les charges administratives des entreprises et limiter le recours aux droits de vote spéciaux.

Mesures prises : le gouvernement a fait adopter une loi sur les pratiques commerciales déloyales en 2008. Les modifications apportées en 2007 au cadre réglementaire des secteurs du gaz et de l'électricité ont établi des règles de non-discrimination en matière de concurrence et donné à tous les nouveaux entrants sur le marché la possibilité d'accéder au réseau.

Éliminer les obstacles à l'activité féminine (2009)

Recommandations : réduire la durée du congé parental en lui substituant des aides à la garde d'enfants, et alléger le coin fiscal sur les deuxièmes apporteurs de revenu.

Mesures prises : aucune.

Autres grandes priorités

Réformer les marchés du logement (2007, 2009)

Recommandations : renforcer la concurrence dans le secteur de la construction, mieux cibler les aides au logement, réviser à la baisse les droits des locataires en place et accélérer le règlement des différends locatifs.

Mesures prises : aucune.

Renforcer les systèmes judiciaire et d'application des lois (2005, 2007)

Recommandations : renforcer l'obligation de rendre des comptes au sein du système judiciaire, et recourir davantage à des procédures ouvertes et transparentes pour la passation des marchés publics.

Mesures prises : la portée de l'obligation de publier un avis de marché public a été élargie en 2008.

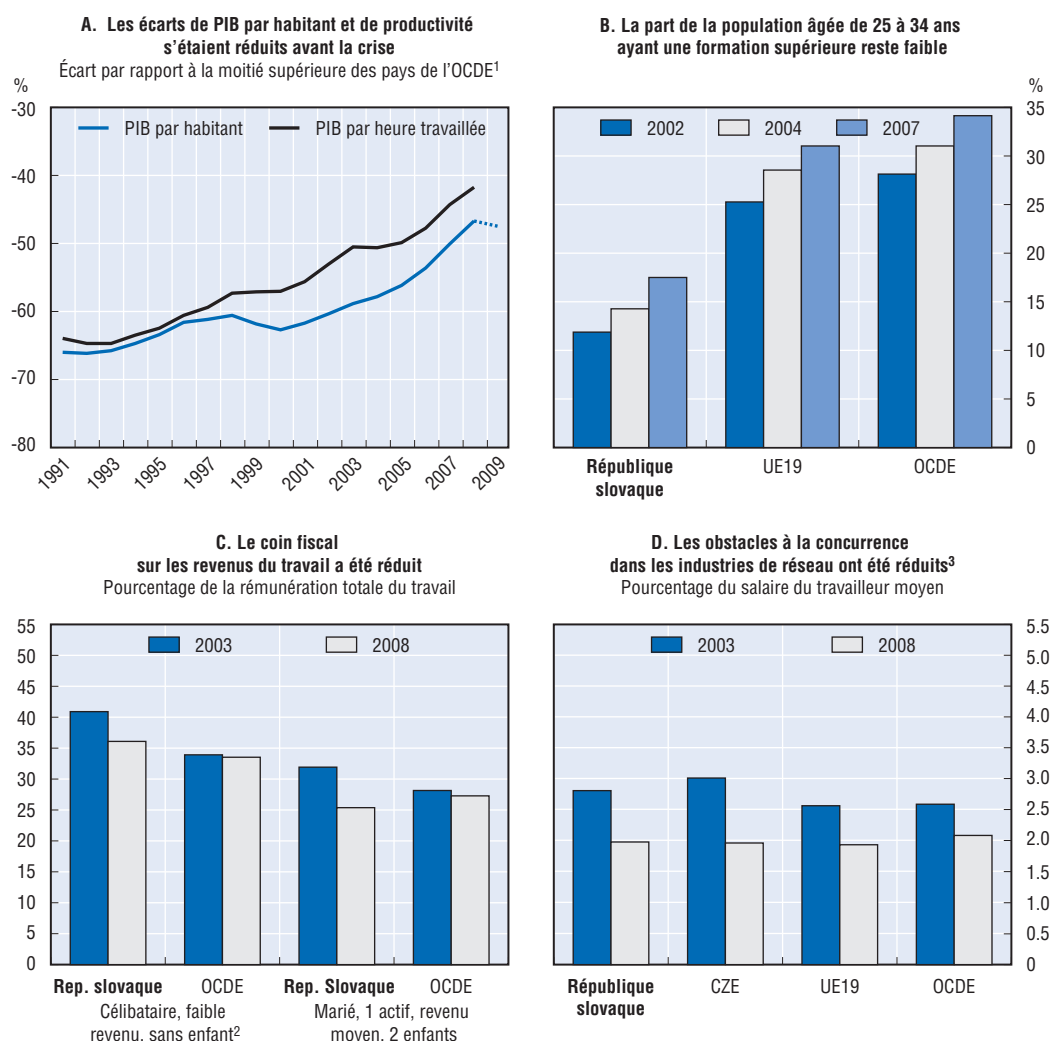
► Améliorer l'activation des chômeurs de longue durée (2009)

Recommandations : développer les mesures de formation, renforcer les obligations de recherche d'emploi et d'acceptation d'un emploi, étoffer les capacités du service public de l'emploi (SPE) et cibler le programme de création d'emplois aidés sur les seuls chômeurs de longue durée.

Mesures prises : la loi sur les services de l'emploi adoptée en 2008 a élargi le champ de compétences du SPE et durci les obligations déclaratives des demandeurs d'emploi, afin d'accélérer la rotation des chômeurs.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

- L'écart important de PIB par habitant par rapport à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE les mieux placés s'est nettement réduit avant la récente crise. Cela tenait pour l'essentiel à une convergence de la productivité du travail, tandis que l'apport de main-d'œuvre n'a pas contribué à cette évolution.
- Des progrès ont été accomplis dans certains domaines prioritaires. Ainsi, des mesures ont été prises pour renforcer l'efficacité du système d'enseignement et rendre les marchés de produits un peu plus flexibles. En outre, les coïns fiscaux sur les revenus du travail ont été réduits pour les bas salaires. Néanmoins, la poursuite de leur réduction reste hautement prioritaire, de même, plus généralement, que l'adoption de mesures destinées à renforcer le taux d'activité des femmes et des personnes âgées. Les progrès accomplis en matière de réforme des marchés du logement ont été des plus limités.




1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.

2. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.

3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>